



**Conseil économique  
du Nouveau-Brunswick inc.**

Consultations prébudgétaires provinciales 2013-2014

Mémoire préparé à l'attention du ministre des Finances, Monsieur Blaine Higgs

Moncton, Nouveau-Brunswick, le jeudi 7 février 2013

**Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.**

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. (CÉNB) existe depuis 1979. Il représente près de 1 000 membres de tous les secteurs de l'économie et provenant de toutes les régions de la province.

**Mission**

Rassembler et mobiliser la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick pour promouvoir son développement et sa compétitivité.

**Vision**

Être le chef de file de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick.

**Le CÉNB réitère qu'il faut prendre des décisions qui collent à la réalité des finances publiques**

Pour assurer le plein potentiel et le succès du développement économique, il est grand temps que le gouvernement du Nouveau-Brunswick aille au-delà de l'adversité et fasse preuve de leadership.

Le CÉNB désire rappeler que toutes les personnes qui décident de jouer un rôle public ou un rôle de leadership doivent tolérer que des gens puissent être opposés à leur vision et qu'ils devront parfois ramer à contre-courant pour assurer le changement.

Pour tirer le meilleur parti des capacités de la province du Nouveau-Brunswick et la guider vers le succès, nos leaders ne doivent pas avoir peur d'être inspirants, d'être déterminés, de prendre leurs responsabilités, et surtout de prendre des décisions qui collent à la réalité des finances publiques.

Le CÉNB présente dans ce mémoire trois recommandations :

- Recommandation 1 :     Impôt sur le revenu des corporations  
                                  Assurer des taux d'impôt compétitifs pour les entreprises
- Recommandation 2 :   Recevoir des redevances justes et équitables pour l'exploration  
                                  de nos ressources
- Recommandation 3 :   Miser sur des stratégies à long terme et utiliser l'approche de l'analyse coûts-  
                                  avantages

## **Recommandation 1 : Impôt sur le revenu des corporations**

### **Assurer des taux d'impôt compétitifs pour les entreprises**

Pour l'année 2013, la situation économique est au premier rang des 10 principales préoccupations des membres du CÉNB. Même s'ils se disent majoritairement « confiants » envers l'économie, ils sont inquiets et souhaitent que l'atteinte de l'équilibre budgétaire se fasse sans freiner le développement économique de leur entreprise ainsi que celui de la province.

Dans ce contexte, les membres du CÉNB croient qu'il est préférable de taxer la consommation et d'augmenter les impôts des contribuables les plus fortunés au lieu d'accroître le taux d'impôt sur le revenu des corporations. Le CÉNB pense que cette mesure pourrait se faire sans accabler les familles à faible et moyen revenus puisque le gouvernement pourrait détaxer les biens jugés essentiels et mettre en place des crédits d'impôt variables en fonction du revenu familial.

Pour les entreprises, maintenir le taux d'impôt sur le revenu des corporations permet de réinvestir dans l'entreprise, d'assurer la croissance, d'embaucher des employés ou d'accroître leur formation. De plus, le taux d'imposition sur le revenu des sociétés est un avantage concurrentiel pour la province lorsque vient le temps d'attirer des entreprises.

Toujours sur le plan d'augmenter les revenus, le CÉNB recommande d'utiliser l'approche « utilisateur-payeur ». En ce sens, le CÉNB suggère de regarder à la possibilité d'instaurer des péages sur les autoroutes pour le maintien et le financement des nouvelles infrastructures. Tout comme en Europe, des vignettes ou des cartes d'abonnement annuel pourraient être vendues aux particuliers qui empruntent régulièrement les autoroutes.

## **Recommandation 2 : Recevoir des redevances justes et équitables pour l'exploitation de nos ressources**

Compte tenu de l'état des finances publiques, il est facile de se laisser tenter par l'exploitation de nos ressources naturelles dans le but d'augmenter les revenus de la province. Le CÉNB est d'avis que la province est en droit de recevoir des redevances justes et équitables pour l'exploitation de ces ressources naturelles, mais le gouvernement a l'obligation de procéder à une exploration et exploitation efficiente et ce, basées sur des principes respectant l'environnement, les ressources publiques et les ressources financières.

À titre d'exemple, l'élaboration d'un plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel suscite l'intérêt du CÉNB, mais soulève des questions pressantes. Entre autres, est-ce que le Nouveau-Brunswick est prêt à aller de l'avant avec ce secteur?

Selon le CÉNB, il est impératif de s'assurer que le Nouveau-Brunswick se dote de l'encadrement législatif et réglementaire requis pour régir adéquatement l'exploration et l'exploitation de cette ressource publique. De plus, si l'exploitation de la ressource va de l'avant, le gouvernement a l'obligation de dresser les bases devant mener à élever notre province au statut d'expert mondial en la matière. Cela dit, le secteur offre une excellente occasion de développement qui peut constituer un créneau extrêmement intéressant en matière d'innovation, soit l'un des piliers identifiés par le gouvernement pour rebâtir notre économie.

**Recommandation 3 : Miser sur des stratégies à long terme et utiliser l'approche de l'analyse coûts-avantages**

Le CÉNB pense que la province doit prendre des décisions budgétaires en tenant compte des effets à long terme puisqu'au rythme avec lequel la situation évolue, la province sera au même point l'an prochain, et voire dans cinq ans. De plus, le CÉNB croit que l'équilibre budgétaire et la prospérité économique de la province ne peuvent pas seulement se faire en augmentant les revenus ou en s'appuyant sur des anticipations de revenus. Dans cet esprit, il est essentiel d'évaluer les stratégies d'investissement en fonction des retours à long terme, d'utiliser l'approche de l'analyse coûts-avantages dans l'ensemble des décisions et de réévaluer la manière de dépenser les argents.

En ce moment, la province ne peut pas compter sur le potentiel de revenus venant de grands projets. Aussi, les efforts déployés afin d'attirer des entreprises de l'extérieur n'ont pas toujours les résultats escomptés. C'est certain que les résultats sont notamment, influencés par la situation économique, la situation géographique de la province et les défis reliés à notre main-d'œuvre. Par conséquent, nous devons penser à long terme et miser sur les investissements qui vont rapporter.

Le premier endroit où nous croyons que les investissements rapporteront est celui ciblant la formation et les compétences de notre main-d'œuvre. Au Nouveau-Brunswick, plus on s'éloigne des grands centres moins le niveau moyen d'instruction de la main-d'œuvre est élevé. Si nous évaluons le contexte par comté, le % de la population francophone de 15 ans et plus n'ayant aucun certificat, diplôme ou grade est de plus de 40 % dans le comté de Gloucester, du Restigouche et de Kent. Dans celui de Northumberland, il dépasse les 50 %, dans le comté de Westmorland il se situe à près de 25 % et dans celui d'Albert à 15 %. (Source : Statistique Canada, 2006).

Les conséquences d'un si bas taux de scolarisation sont énormes pour l'ensemble de la province : incapacité de recruter de la main-d'œuvre qualifiée pour les entreprises, productivité basse ou stagnante, salaires peu élevés et perspective d'employabilité faible pour les travailleurs, revenus de taxes bas ou inexistants pour la province, augmentation des prestations d'assurance-emploi et des coûts des services de santé.

Nous lirons avec intérêt que, selon Statistique Canada, l'investissement dans l'éducation et la formation axée sur les compétences contribue trois fois plus à la croissance économique que l'investissement dans le capital physique. À cet égard, le gouvernement doit s'assurer que les programmes visent l'accroissement de l'alphabétisation et des compétences de la main-d'œuvre et que des crédits d'impôt pour la formation soient disponibles pour les PME.

D'un autre côté, il est tout autant important de retenir notre main-d'œuvre qualifiée. Des initiatives telles que « Promesse d'emploi pour stimuler l'économie » ont le mérite, pour les membres du CÉNB, de donner accès à un bassin de main-d'œuvre qualifiée, de réduire le niveau de risque à l'embauche de travailleurs moins expérimentés et retenir nos jeunes diplômés dans la province. Par ailleurs, l'octroi de crédit d'impôt remboursable aux entreprises qui participent à la formation axée sur le savoir de leur main-d'œuvre est un autre exemple d'initiative à retenir pour accroître le bassin de travailleurs qualifiés.

Tout en misant sur des stratégies à long terme, le CÉNB croit que le gouvernement doit utiliser l'approche de l'analyse coûts-avantages dans l'ensemble de ses décisions. Entre autres, les projets, les programmes, etc. devraient être évalués selon tous les coûts et avantages et par la suite, sélectionnés en tenant compte de leurs impacts significatifs à court, moyen et long terme.

À titre d'exemple, les réductions dans le budget de la sylviculture n'ont pas permis de faire des économies. Au contraire - et ce à très court terme -, cette action a pour effet de diminuer les revenus de la province et ceux du secteur forestier, tout en faisant perdre des emplois bien rémunérés dans les régions. L'approche de l'analyse coûts-bénéfices dans ce cas aurait certes permis d'évaluer au préalable l'impact de cette décision sur ce secteur et ses travailleurs.

Dans ce même ordre d'idée, le CÉNB est d'avis que la province devrait utiliser d'autres méthodes pour mieux dépenser dans les programmes. À titre d'exemple, le secteur de la santé et des soins exerce une grande pression sur les finances publiques et la croissance constante des dépenses qui y sont consacrées constitue une problématique majeure.

Il est important de retenir qu'il a été prouvé que des interventions préventives en santé permettent au système de faire des économies (équipements, hôpitaux, etc.) et offrent un net avantage pour l'économie et les entreprises (main-d'œuvre en santé et productive, etc.).

La méthode de promotion des programmes de prévention et d'éducation à la santé est certes à privilégier. Le régime d'assurance-médicaments sur ordonnance pour les Néo-Brunswickois non assurés qui découle du plan provincial pour la réduction de la pauvreté s'inscrit justement dans la lignée des interventions préventives.

Nous croyons qu'il est temps de changer notre façon de faire et de suivre la philosophie d'une gestion budgétaire qui tient compte des effets, non seulement à court terme, mais à moyen et à long terme de façon à assurer non seulement notre capacité à livrer les programmes essentiels, mais à assurer un climat propice au développement économique de la province.

**Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc.**

235, rue St-George, bur. 314

Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1W1

[www.cenb.com](http://www.cenb.com)

1 800 561-4446